

ABVV-FGTB



Bruxelles, le 10 octobre 2017

Communiqué FGTB, CSC, CGSLB

Pas d'accord sur la pénibilité La santé des travailleurs en danger

Aucun accord n'a pu être conclu aujourd'hui au Comité national des Pensions concernant la reconnaissance du critère de pénibilité au travail. Pour rappel, les organisations syndicales ont déposé au printemps une proposition de consensus concernant quatre critères de pénibilité pour le secteur privé. Ces critères restaient à affiner.

FGTB, CSC et CGSLB regrettent que les employeurs aient balayé cette proposition d'un revers de la main. La concertation sociale, ce n'est pas l'utilisation abusive du droit de veto ! Nous déplorons également le fait que le gouvernement ait fixé des conditions rendant toute concertation sérieuse entre interlocuteurs sociaux impossible dans le dossier crucial de la pénibilité.

En imposant une approche strictement budgétaire au détriment d'une approche basée sur les risques concernant la santé des travailleurs, le gouvernement, en parfaite entente avec les employeurs, a rendu toute négociation intenable!

Deux contraintes avaient été imposées pour la phase d'affinement des quatre critères :

- Aboutir à des critères précis, objectifs, contrôlables, mesurables et enregistrables.
- Ne pas constituer de charge administrative supplémentaire pour les employeurs.

La proposition syndicale, réalisée en collaboration avec des médecins du travail, validée scientifiquement et basée sur la réglementation actuelle, intégrait ces deux contraintes. Elle permettait donc de pouvoir affiner les critères sur base du risque lié aux conditions de travail concernant la santé des travailleurs.

Cette proposition est purement et simplement balayée par les employeurs et le gouvernement. Ceux-ci sont uniquement décidés à s'inscrire dans une approche budgétaire

intenable et totalement contradictoire avec le principe de prise en compte de la pénibilité du travail.

Le ministre des Pensions, au moment de repousser l'âge légal de la pension à 67 ans, avait pourtant déclaré que seuls 5 à 10% des travailleurs seraient contraints de devoir travailler jusqu'à cet âge car il serait tenu compte de critères de pénibilité.

C'était un leurre.

Alors que l'espérance de vie en bonne santé des travailleurs est en moyenne de 64 ans, avec des différences énormes en fonction du niveau de revenus, le passage en force du gouvernement et son obstination à faire primer les logiques purement budgétaires sur les questions de santé conduira à un véritable carnage social pour les travailleurs!

François REMAN (CSC) 0488 257 841

Didier SEGHN (CGSLB) 0473 780 618

Gina HEYRMAN (FGTB) 0470 81 04 93